

LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES AU 3^e TRIMESTRE 2010

Résultats de l'enquête trimestrielle Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels, le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet déclarées par les entreprises à l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) est de 10,2 heures au 3^e trimestre 2010, en hausse de +13,7 % par rapport au 3^e trimestre 2009. Au-delà des évolutions conjoncturelles, cette hausse peut continuer à refléter pour partie des modifications des comportements déclaratifs des entreprises à l'enquête Acemo, à la suite notamment de l'entrée en vigueur des mesures sur les heures supplémentaires de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) du 21 août 2007.

Le nombre d'heures supplémentaires augmente sur un an dans les entreprises de toutes tailles et plus fortement dans les entreprises de 250 à 499 salariés.

Sur un an, les évolutions diffèrent selon le secteur d'activité des entreprises. Ainsi, le nombre moyen d'heures supplémentaires est marqué par une forte hausse dans le secteur de la cokéfaction et raffinage (+52,3 %) alors qu'il enregistre une baisse dans celui des activités immobilières (-33,9 %).

Dans les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (1), le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet (2) déclarées par les entreprises à l'enquête Acemo est de 10,2 heures au 3^e trimestre 2010 (données non corrigées des variations saisonnières, ni des effets des jours ouvrables). Il est supérieur de 13,7 % à celui déclaré un an auparavant (tableau 1). Une hausse de 14,1 % avait été constatée au 2^e trimestre 2010 par rapport au 2^e trimestre 2009 (graphiques 1 et 2). Au-delà des évolutions conjoncturelles, le glissement annuel au 3^e trimestre 2010 peut continuer à refléter pour partie des modifications des comportements déclaratifs des entreprises à l'enquête Acemo, à la suite notamment de l'entrée en vigueur des mesures sur les heures supplémentaires de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) du 21 août 2007 (voir note de méthode) (3).

Le nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par salarié à temps complet diminue de 0,4 % entre le 2^e et le 3^e trimestre 2010. Il était resté stable

(1) Les secteurs concurrentiels recouvrent l'ensemble de l'économie hors agriculture et emploi public dans les secteurs non marchands (administration, éducation et action sociale).

(2) Ensemble des salariés à temps complet, qu'ils aient ou non effectué des heures supplémentaires, qu'ils soient au forfait en jours ou non. Rapporté à l'ensemble des salariés (y compris ceux à temps partiel), le nombre d'heures supplémentaires déclarées par les entreprises à l'enquête trimestrielle Acemo s'établit à 8,6 heures contre 7,6 heures au 3^e trimestre 2009, soit une augmentation de 12,9 % en glissement annuel (voir note de méthode).

(3) Les données collectées par l'Aocss à partir des déclarations des employeurs aux Urssaf font état d'une hausse en glissement annuel. D'après celles-ci, le nombre d'heures supplémentaires rapporté à l'ensemble des salariés (y compris à temps partiel) du même champ s'est accru de 7,5 % du 3^e trimestre 2009 au 3^e trimestre 2010 (voir note de méthode).

entre le 2^e et le 3^e trimestre 2009. Les heures supplémentaires ont une forte composante saisonnière qui rend délicate l'interprétation des variations trimestrielles des données brutes, en particulier aux 1^{er} et 4^e trimestre de chaque année (voir note de méthode).

Sur un an, le nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par salarié à temps complet est en hausse pour toutes les tailles d'entreprise. La plus forte hausse concerne les entreprises de 250 à 499 salariés (+21,6 %). La hausse est moindre dans les petites entreprises, notamment dans celles de 10 à 19 salariés (+4,6 %) et celles de 20 à 49 salariés (+5,0 %). Celles-ci ayant des niveaux d'heures supplémentaires importants, elles contribuent toutefois fortement au glissement annuel.

Le glissement annuel du nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par salarié à temps complet varie beaucoup selon les secteurs. Quatre secteurs expliquent à eux seuls deux tiers de la contribution positive au glissement annuel entre le 3^e trimestre 2009 et le 3^e trimestre 2010 : la construction, l'hébergement et restauration,

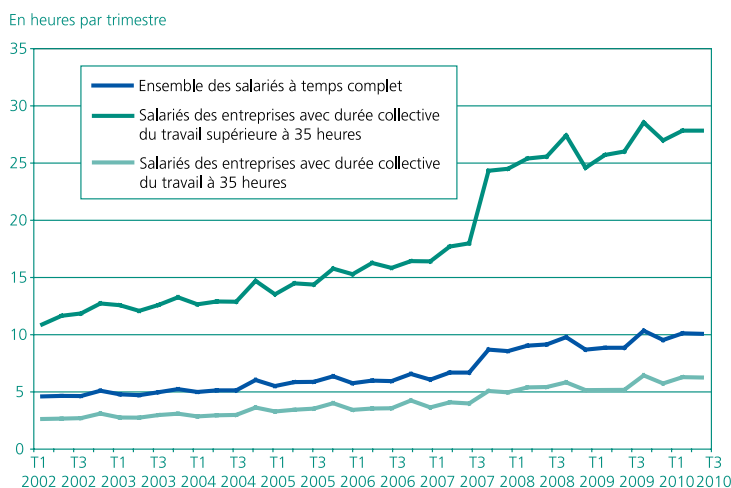
les transports et l'entreposage, la fabrication d'autres produits industriels. La plus forte hausse concerne le secteur cokéfaction et raffinage (+ 52,9 %) qui contribue néanmoins très peu au glissement annuel du fait de ses faibles effectifs. Le secteur des activités immobilières, en baisse de 33,9 %, est le seul à contribuer négativement au glissement annuel.

Dans les entreprises ayant une durée collective du travail supérieure à 35 heures (voir note de méthode), le nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par salarié à temps complet au 3^e trimestre 2010 s'établit à 28,0 heures, en hausse de 7,0 % par rapport au 3^e trimestre 2009 (26,2 heures).

Dans les entreprises ayant une durée collective du travail de 35 heures (voir note de méthode), le nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées par salarié à temps complet s'établit à 6,4 heures au 3^e trimestre 2010, contre 5,3 heures un an auparavant, soit une augmentation de +20,3 %.

Dares.

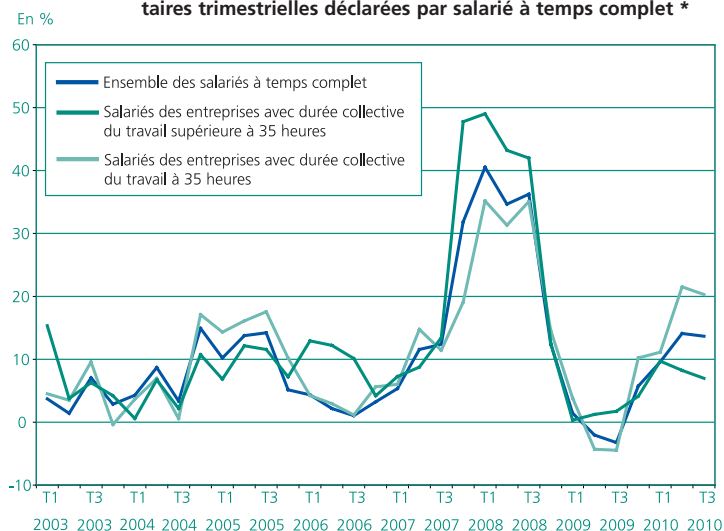
Graphique 1 • **Nombre moyen d'heures supplémentaires trimestrielles déclarées par salarié à temps complet ***



Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

* Les évolutions du nombre d'heures supplémentaires déclarées à compter du 4^e trimestre 2007 reflètent pour partie une modification des comportements déclaratifs des entreprises à l'enquête (voir note de méthode). Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières, ni des effets des jours ouvrables.
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels.

Graphique 2 • **Glissement annuel du nombre moyen d'heures supplémentaires trimestrielles déclarées par salarié à temps complet ***



Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

* Les évolutions du nombre d'heures supplémentaires déclarées à compter du 4^e trimestre 2007 reflètent pour partie une modification des comportements déclaratifs des entreprises à l'enquête (voir note de méthode). Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières, ni des effets des jours ouvrables.
Champ : entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels.



Tableau 1 • Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires trimestrielles déclarées par salarié à temps complet*

Nombre moyen d'heures supplémentaires déclarées trimestrielles par salarié à temps complet						
	Part dans les effectifs à temps complet au 31 décembre 2009	3 ^e trimestre 2009	3 ^e trimestre 2010	Glissement annuel T3 2010 / T3 2009	Contribution au glissement annuel total	Variation trimestrielle ** T3 2010 / T2 2010
	En %	En heures	En heures	En %	En points de %	En %
ENSEMBLE (10 salariés ou plus)		9,0	10,2	13,7		-0,4
Par taille d'entreprise	100,0					
10 à 19 salariés	11,3	23,4	24,5	4,6	5,6	0,7
20 à 49 salariés	14,9	17,0	17,9	5,0	2,5	-3,2
50 à 99 salariés	9,4	11,0	12,6	14,5	1,9	4,7
100 à 249 salariés	12,9	8,3	9,5	15,0	2,0	2,9
250 à 499 salariés	9,4	5,8	7,1	21,6	1,3	3,4
500 salariés ou plus	42,1	3,7	4,0	8,3	0,4	-4,5
Par secteur d'activité***	100,0					
DE : Ind.Extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2,7	9,4	12,0	28,1	0,8	12,2
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	3,8	7,1	8,0	12,5	0,3	-1,2
C2 : Cokéfaction et raffinage	0,1	2,0	3,1	52,9	0,0	4,6
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	4,3	5,5	7,4	34,1	0,7	6,8
C4 : Fabrication de matériels de transports	3,6	4,5	5,4	19,0	0,2	-0,2
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	13,5	8,2	10,2	24,0	2,2	-0,2
FZ : Construction	9,0	16,0	17,3	8,4	2,7	-13,2
GZ : Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	16,5	8,5	9,0	5,5	0,9	1,0
HZ : Transports et entreposage	10,8	17,6	19,5	11,0	2,2	5,4
IZ : Hébergement et restauration	3,5	21,2	25,3	19,6	2,3	12,8
JZ : Information et communication	5,2	2,9	2,9	-0,6	0,0	7,8
KZ : Activités financières et d'assurance	6,1	1,2	1,4	16,2	0,1	6,4
LZ : Activités immobilières	1,3	5,8	3,8	-33,9	-0,3	2,2
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	12,2	6,7	7,3	9,3	1,2	-6,4
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	5,1	6,1	6,7	9,3	0,3	-7,9
RU : Autres activités de services	2,5	5,0	5,1	2,8	0,1	-1,1
Par durée collective du travail	100,0					
Entreprises à 35 heures	82,3	5,3	6,4	20,3	9,8	-0,6
Entreprises à plus de 35 heures	17,7	26,2	28,0	7,0	3,9	0,0

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), Dares.

* Les évolutions du nombre d'heures supplémentaires déclarées à compter du 4^e trimestre 2007 reflètent pour partie une modification des comportements déclaratifs des entreprises à l'enquête (voir note de méthode).

** Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières, ni des effets des jours ouvrables.

*** Les secteurs d'activité sont présentés au niveau A 17 de la nouvelle nomenclature agréée « NA ».

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels.

L'enquête Acemo trimestrielle porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture et hors emplois publics).

Les résultats présentés ici sont établis à partir des 24 226 questionnaires exploitables pour les heures supplémentaires reçus au 21 décembre 2010.

Des résultats plus détaillés de cette enquête sur les heures supplémentaires seront prochainement disponibles sur le site internet du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité dans www.travail-emploi-sante.gouv.fr, rubrique Dares/Statistiques, item Durée du travail.

NOTE DE MÉTHODE

L'enquête Acemo trimestrielle porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture et hors emplois publics).

Entre autres variables, l'enquête Acemo trimestrielle collecte quatre fois par an les effectifs salariés à temps complet en fin de trimestre et le nombre total d'heures supplémentaires déclarées par les entreprises pour leurs salariés à temps complet au cours du trimestre.

Le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié est calculé ici comme le rapport entre le nombre total d'heures supplémentaires trimestrielles déclarées à l'enquête par chaque entreprise et ses effectifs salariés à temps complet à la fin du trimestre.

Dans cette publication, les entreprises à 35 heures sont les entreprises qui déclarent une durée collective hebdomadaire moyenne habituelle strictement inférieure à 36 heures. Les entreprises à plus de 35 heures sont les entreprises qui déclarent une durée collective hebdomadaire moyenne habituelle supérieure ou égale à 36 heures.

Des travaux d'analyse menés par la Dares montrent que toutes les heures supplémentaires ne sont pas déclarées par les entreprises à l'enquête Acemo. Il apparaît notamment que les entreprises déclarant une durée hebdomadaire collective de plus de 35 heures omettaient sur les années récentes de déclarer à l'enquête une partie des heures supplémentaires régulièrement travaillées, dites « structurelles ». L'entrée en vigueur à partir du 4^e trimestre 2007 des mesures sur les heures supplémentaires de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) du 21 août 2007 a contribué à réduire ce biais de sous-déclaration à l'enquête : les allègements de cotisations sociales qui y sont liés amènent désormais les entreprises à recenser avec plus de précision les heures supplémentaires.

Important au cours de l'année 2008, l'écart entre le nombre d'heures supplémentaires par salarié déclaré à l'enquête Acemo et celui fourni par l'Acoss pour les entreprises de 10 salariés et plus s'est nettement réduit depuis, notamment à partir du 4^e trimestre 2009. La diminution des biais déclaratifs à l'enquête Acemo a pu contribuer à cette évolution. Mais celle-ci pourrait aussi résulter d'une amélioration de la couverture des petites entreprises (davantage utilisatrices d'heures supplémentaires) par l'enquête Acemo sur la période récente. Au 3^e trimestre 2010, le nombre d'heures par salarié résultant des réponses à l'enquête Acemo est de 8,6 heures et celui fourni pour le même trimestre par l'Acoss de 8,9 heures. D'après les données de l'Acoss, le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié dans les entreprises de 10 salariés ou plus du même champ (secteurs concurrentiels hors agriculture et hors emplois publics) a augmenté de 7,5 % sur un an au 3^e trimestre 2010 (8,9 heures au 3^e trimestre 2010 contre 8,3 heures au 3^e trimestre 2009).

Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières, ni des effets des jours ouvrables. Les heures supplémentaires ont une forte composante saisonnière. Cette saisonnalité rend délicate l'interprétation de la variation trimestrielle des données brutes. En effet, sur les années récentes, le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet déclarées par les entreprises était généralement plus élevé au 4^e trimestre par rapport aux trois autres trimestres. En outre, le nombre moyen d'heures supplémentaires par salarié à temps complet déclarées par les entreprises était généralement plus faible au 1^{er} trimestre par rapport aux trois autres trimestres.

Les redressements statistiques apportés aux heures supplémentaires déclarées par les entreprises à l'enquête Acemo tiennent compte de l'annualisation du décompte des heures supplémentaires dans certaines entreprises.